Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260403-2026_04_01_21-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
2026_04_01_21

FEUILLET 2026_21

Commune de CAMLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 01 avril 2026

Date de convocation : 25 mars 2026
15 membres en exercice
15 membres présents
15 votants
0 absent

L'an deux mille vingt-six le premier avril à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe, LE NAOUR Nathalie, LE GOFF Rémi, JEAN-LE LAY Annic, LAURENT Yann adjoints, BERTHELÉ Geneviève, RUZIC Olivier, LE COZ Céline, PARMENTIER Alain, DELAUNOY Julie, DORNIOL Benoît, SUCHET Gaëlle, PONDAVEN Patrick, GUILLAUME Carine, DIVOUX Laurent, conseillères et conseillers municipaux.

Procuration :

Absent :

Secrétaire de séance : Patrick PONDAVEN

OBJET : BORNAGE ESPACE VERT ENHERBÉ RESIDENCE DE KERILLIS

La commune de Camlez est propriétaire d'un espace vert enherbé d'environ 530 m² situé à la résidence Kérillis ; aujourd'hui la commune ne souhaite pas conserver ce bien dans son patrimoine.

Après avoir réalisé le déclassement et la désaffectation de cet espace, M. le Maire propose de réaliser son bornage. Il présente les devis du cabinet **ADI-ME** de Jean-Claude Wolff d'un montant de **1 980 € TTC**, du cabinet **A & T OUEST** pour un montant de **2376 € TTC** et celui du cabinet **Quarta d'un montant de 4 488 € TTC**.

Vu les délibérations en date du 10 mars 2026 prononçant la désaffectation et le déclassement d'un espace enherbé à la résidence Kérillis.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à L'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** de retenir la proposition du cabinet **ADI-ME** de Jean-Claude Wolff pour un montant de **1 980 € TTC**
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE CAMLEZ Côtes d'Armor

Le Maire, Christophe THEBAULT